

Montréal, le 6 décembre 2019

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Philip Thibodeau  
Conseiller juridique  
Affaires réglementaires et réclamations  
Énergir  
1717, rue du Havre  
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande relative à un projet d'investissement aux fins d'injection  
de la Coop Agri-Énergie Warwick et à l'établissement de certains  
taux  
Dossier R-4098-2019**

---

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre du 5 décembre 2019 lui signifiant qu'en regard de la décision finale rendue dans le dossier R-4076-2018, Énergir retire sa demande dans le dossier mentionné en objet.

La Régie prend acte de cette lettre, ferme le présent dossier et vous retourne le document confidentiel qui y a été déposé.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml

p. j.